

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/12/16-1/07****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211216-lmc100000023083-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 22/12/2021

Réception Préfet : 22/12/2021

Publication RAAD : 22/12/2021

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

---

OBJET : Aide exceptionnelle aux apiculteurs impactés par les intempéries de la saison 2021.

En 2021, les miellées catastrophiques de printemps et d'été ont causé un manque à gagner important, obligeant à un nourrissage des ruchers. Afin de soutenir la trésorerie des apiculteurs exploitant plus de 70 ruches, il est proposé d'affecter une enveloppe de 35 000 € à un dispositif de crise sous forme d'aide exceptionnelle, croissante selon le nombre de ruches et la perte de production de miel.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, dit des « minimis agricoles »,

VU le règlement (UE) n°2019/316 de la Commission du 21 février 2019 modifiant le règlement (UE) n°1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture et qui rehausse à 20 000 € le plafond des aides de minimis sur trois exercices fiscaux glissants,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° XX :XX en date du 16 décembre 2021 relative au budget du Département pour 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le règlement d'intervention et son formulaire de demande d'aide relatifs au *Soutien exceptionnel aux apiculteurs seine-et-marnais professionnels et semi-professionnels impactés par les intempéries de 2021*, joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 : que le versement de ces aides sera arrêté par le Président du Conseil départemental ; ces aides seront mandatées en fonction des conditions prévues par le règlement d'intervention.

Article 3 : de prélever les crédits correspondants sur l'opération « Fonds d'urgence/aide aux apiculteurs (DF22) » de l'action « Agriculture ».

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne